



Salaires Minima Hiérarchiques Annuels 2024 (SMH)

Classes d'emploi	Durée du travail			
	35h	Forfait avec référence horaire	Forfait en jours	Forfait sans référence horaire
A1	21,814 €			
A2	23,095 €			
B3	24,375 €	28,031 € *		
B4	24,700 €	28,405 € *		
C5	25,200 €	28,980 € *		
C6	26,047 €	29,955 € *		
D7	27,045 €	31,102 € *		
D8	29,262 €	33,651 € *		
E9	31,479 €	36,200 €	40,922 € **	
E10	34,804 €	40,024 €	45,245 € **	
F11	36,023 €	41,426 € *	46,830 €	
F12	38,018 €	43,721 € *	49,424 €	
G13	41,454 €	47,672 € *	53,890 €	
G14	45,443 €	52,260 € *	59,076 €	
H15	58,600 €		76,180 €	
H16	71,300 €			92,690 €
I17	81,486 €			105,931 €
I18	93,854 €			122,010 €

* Possibilité d'emploi spécifique éligible au forfait horaire

** Possibilité d'emploi spécifique répondant aux règles d'autonomie et/ou double volontariat

Pour rappel,

- il est prévu dans l'article 9.3.5 de l'accord relatif au statut des salariés du groupe Airbus en France, les SMH mensuels correspondent aux SMH annuels divisés par 13,

- il est prévu dans l'article 2.2.4 de l'accord relatif au statut des salariés du groupe Airbus en France, le nombre de jours travaillés sur l'année pour un forfait jours est fixé à 214 jours.

Barème de la rampe de lancement Annuelle 2024 (SMH)

Classe d'emploi	Inférieur à 24 ans	Entre 24 et 27 ans
F11	39,712 €	42,889 €
F12	43,000 €	46,000 €